

LE DERNIER PAYS DE L'UTOPIE OUVRIERE ?

**L'expérience de cogestion à majorité ouvrière
en Bolivie (1983-1984) :
gestion de la crise,
prélude à la liquidation du secteur minier étatique,
expérimentation sans lendemain
ou étape vers l'autogestion ?**

par

YVON LE BOT

Sociologue, G.R.A.L.-C.N.R.S.

Après s'être penché sur ce qui apparaissait depuis de nombreuses années à beaucoup d'économistes nationaux et internationaux, mais aussi à des syndicalistes, comme le grand corps malade de la société bolivienne (l'entreprise d'Etat d'exploitation des mines), un chercheur nord-américain risquait, en 1976, ce pronostic : « la disparition de la COMIBOL, ultime phase de la longue histoire d'exploitation du mineur bolivien » (1). C'était l'époque de la dictature de Banzer et il était souvent question d'un éventuel démantèlement des grandes entreprises publiques de production. Mais derrière cette menace, le déclin de l'économie minière n'apparaissait-il pas déjà comme irrémédiable et la fin de l'exploitation des mineurs ne semblait-elle pas devoir s'accomplir par le biais de leur

(1) Melvin BURKE, « La desaparición de COMIBOL : última fase de la larga historia de la explotación del minero boliviano », Communication, Lima, 1976 (cité par June NASH, 1979).

disparition ? Depuis lors, cette échéance ne s'est-elle pas rapprochée à grands pas ?

En décembre 1982, quelques semaines seulement après un retour précipité et fragile à un régime civil, Victor Lopez, secrétaire général de la F.S.T.M.B. (aujourd'hui vice-président et premier responsable réel de la COMIBOL), principal porte-parole et principal représentant des mineurs, écrit : « la cogestion : un pas vers l'autogestion » (2). Pour ce syndicaliste libre de toute allégeance de parti (et pour le courant indépendant dont il est une des figures les plus marquantes), la perspective autogestionnaire « s'éloigne de toute concession au capitalisme et se démarque des régimes dictatoriaux qui prétendent assigner au pouvoir d'Etat la réalisation du socialisme ». Elle est tenue également pour l'unique voie encore ouverte pour une nécessaire reconstruction économique et sociale dans un pays à la dérive. C'est sans doute la première fois qu'un responsable mineur de cette importance se prononce aussi explicitement pour l'autogestion, même si celle-ci est présentée comme un but que l'on ne saurait atteindre que par étapes. Ce n'est toutefois pas là une surprise pour ceux qui connaissent le mouvement syndical bolivien : le courant et les thèmes autogestionnaires y ont progressé ces dernières années sur un terrain préparé par une tradition de contestation anti-étatique et de volonté de participation (3).

D'autres acteurs ou observateurs se demandent pourtant si la crise, dans le secteur des mines nationalisées, n'est pas telle que le pouvoir économique (le patronat bolivien, les banques étrangères, les organismes financiers internationaux...) n'est pas intéressé à laisser la situation se dégrader jusqu'à ce que la liquidation du secteur apparaisse inévitable. Ceux-là parient pour l'échec de l'expérience de cogestion : les ouvriers, loin de pouvoir redresser la situation des entreprises, ni même « gérer la crise », se transformeraient en fossyeurs d'une COMIBOL condamnée. La droite économique et politique se

(2) Victor LOPEZ ARIAS, « La cogestión para los trabajadores mineros, un paso hacia la autogestión », *Asamblea*, dic. 1982, n° 5, La Paz. Le modèle présenté dans cet article, qui reste par ailleurs assez flou, est celui de « l'organisation de conseils ouvriers, conseils de production élus, administrés techniquement et fonctionnellement de la base vers le sommet sans subordination à aucun centre autoritaire de direction ».

(3) Y. LE BOR, « La contestation anti-étatique en Bolivie : des premiers syndicats à l'affirmation autogestionnaire », *Les Frontières du pouvoir en Amérique latine*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1983.

verrait du même coup débarrassée du corps malade, dont elle n'a pu ou dont elle n'a pas voulu se défaire elle-même lorsqu'elle était au pouvoir. Il n'est pas indifférent, de ce point de vue, que la réalisation d'une idée (la cogestion) qui est la résultante d'une des traditions du mouvement ouvrier bolivien soit devenue possible (malgré les barrières, les réticences et les conflits), au moment où le secteur économique concerné en premier lieu (les mines) est en train de perdre la place qu'il occupait depuis près d'un siècle : en 1982, le gaz a devancé l'étain comme principale source de devises (compte non tenu des exportations illégales).

Antécédents

1° L'expérience de co-gouvernement (1952-1956) et celle de « contrôle ouvrier avec droit de veto » (1952-1963).

2° Le projet de cogestion paritaire (1971).

3° L'émergence du courant indépendant (1978-1980) ; les résolutions du V^e congrès de la C.O.B. (1979) : cogestion dans l'ensemble du secteur étatique de l'économie, intégration de la mine et de la métallurgie, contrôle ouvrier dans le secteur privé. Ratification (1980) par les mineurs du projet de 1971.

Dans cette perspective historique, l'actuelle expérience de cogestion à *majorité ouvrière* se présente comme un nouveau pas en avant après l'expérience de contrôle ouvrier et la formulation et la discussion du projet de cogestion paritaire.

Le mouvement de 1983

Pourtant cette phase actuelle ne se distingue pas des deux premières seulement ni même principalement par les modalités ou le degré de la participation ouvrière. Ce qui l'en distingue c'est plutôt le fait que la participation ait été imposée par le mouvement, par une mobilisation sociale née à la base.

Sans doute le « contrôle ouvrier » correspondait-il à une revendication du mouvement ouvrier bolivien (formulée par exemple dès le congrès de Pulacayo en 1946), et sa promulgation en octobre 1952 fut le résultat d'une pression syndicale au sommet. Il n'en demeure pas moins que cette mesure et son application apparaissent aujourd'hui comme l'un des éléments

d'une politique populiste marquée par l'autoritarisme et la volonté d'encadrer et de contrôler les secteurs populaires. De même que la « dictature du prolétariat » ne désigne dans les faits que des « dictatures sur le prolétariat », de même le « contrôle ouvrier » à la bolivienne fut souvent utilisé par l'Etat M.N.R. comme un instrument de manipulation, un des instruments du « contrôle des ouvriers », même si, comme nous l'avons vu ailleurs, il serait injuste de le réduire à cela, et même si le M.N.R. échoua finalement dans sa tentative de vassaliser le mouvement ouvrier, échec dont l'évidence apparaît — ce n'est pas une simple coïncidence — l'année (1963) où il est mis un terme définitif à cette expérience de contrôle ouvrier.

Sans doute est-ce aussi le mouvement des mineurs qui relance, en 1971 et sous une nouvelle forme, le projet de participation ouvrière, parallèlement à un mouvement politique dont l'ultime et éphémère expression fut l'Assemblée du Peuple. Mais cette fois, le gouvernement, qui s'est déclaré favorable au projet, tombe avant que n'en débute la réalisation. La cogestion est dans ce contexte une des pièces de la partie serrée qui se joue entre un pouvoir militaire d'inspiration populiste et la tentative d'instauration d'un contre-pouvoir d'inspiration révolutionnaire et ouvrieriste.

En 1983, la cogestion est conçue, imposée et appliquée jusque dans les détails par les mineurs et leurs représentants syndicaux, avant d'être introduite dans les textes juridiques. Les autorités et d'autres instances politiques (partis...) tentent de freiner, d'utiliser ou de contrôler le mouvement, à moins qu'elles ne l'accompagnent ou ne le suivent. Elle n'ont en aucun moment l'initiative et sont placées devant le fait accompli.

Plus important que les modalités techniques ou administratives de la participation ouvrière, est le mouvement même par lequel le changement a été rendu possible et mis en route. L'affirmation selon laquelle la cogestion est un jalon sur un parcours trouve une illustration dans le courant des événements.

Curieusement, mais significativement, le mouvement a été déclenché en réaction contre une grève. C'est en effet une grève des quelque huit cents « professionnels » et techniciens de la COMIBOL pour des revendications sectorielles, qui a conduit les ouvriers de l'usine de traitement des minerais d'étain de

La Palca à décider le 12 avril 1983 de remettre eux-mêmes en marche les machines. Les ingénieurs et techniciens soviétiques travaillant dans cette usine, mise sur pied avec l'aide de l'U.R.S.S., avaient eux aussi abandonné leur lieu de travail. Par ailleurs les ouvriers dénonçaient la passivité, face aux grévistes, des autorités et des administrations (ministère du Travail, ministère des Mines, COMIBOL), dont les responsables étaient des membres du parti communiste.

En même temps que l'assemblée des ouvriers de La Palca élisait un « conseil d'administration » pour gérer l'usine, les ouvriers des mines (Unificada et Colavi) qui l'alimentent en minerais reprenaient eux aussi le travail et décidaient de faire appliquer une revendication ancienne de la F.S.T.M.B. : la réunification dans une seule entreprise des procès d'extraction, de transformation, et de commercialisation. Peu à peu les thèmes qui vont déboucher sur un nouveau statut de la COMIBOL se mettent ainsi en place, dans le même temps que le mouvement s'étend à d'autres mines, parmi les plus vitales : San José, Matilde, Bolivar, Consejo Central Sur...

Le 19 avril, devant le refus des professionnels et des techniciens de reprendre le travail, et devant l'indécision et les tergiversations des autorités, la F.S.T.M.B. occupe le siège central de la COMIBOL à La Paz. Le conflit est ainsi porté au sommet, où il se présente avec une diversité de dimensions. La presse y verra surtout l'un des épisodes de la guerre personnelle que se livrent depuis plusieurs décennies deux des principaux personnages de la Révolution de 1952, Lechin et Siles, qui, on le verra, ne manqueront pas d'alimenter la partie de bras de fer. L'occupation d'un centre de décision tenu par le parti communiste depuis le retour à un régime civil en octobre 1982 est aussi un épisode de la lutte d'influence qui se déroule, au sein des instances syndicales, entre Lechin et ses partisans et alliés d'une part et les membres de ce parti d'autre part. Derrière les conflits personnels, les luttes de partis et de factions, il y a opposition entre une conception étatique, autoritaire et verticale de la gestion de l'économie (la plus grosse entreprise du pays sert à la fois de test et de symbole) et un projet d'accession progressive des travailleurs aux prises de décision par le biais des conseils ouvriers ou à travers les canaux syndicaux. Enfin, l'enjeu central est l'avenir de la COMIBOL qui, depuis la Révolution, constitue l'épine dorsale de l'Etat bolivien. Cet avenir n'intéresse pas seulement

les 26 000 salariés de la corporation, les quelque 70-80 000 travailleurs du secteur minier (environ 4 % de la population active) ou les centaines de milliers d'habitants des agglomérations minières. La F.S.T.M.B. ne cesse de le répéter : l'enjeu est national. C'est l'avenir même du pays, construit depuis la colonie autour de l'exploitation des mines. Sans parler des menaces de contagion (la revendication de cogestion s'étend bientôt à d'autres entreprises du secteur public : l'entreprise nationale de télécommunications, la banque centrale), on comprend, dans ce contexte historique, qu'une lutte pour le pouvoir économique dans un secteur en déclin ait de fortes implications dans le champ politique. A s'en tenir à l'histoire de l'Etat constitué par la Révolution de 1952, on devine les imbrications entre le sort de la COMIBOL, celui du « parti de la Révolution » (le M.N.R.), celui des « pères de la Révolution », également sur le déclin mais qui se refusent à le reconnaître et répètent encore encore une fois leur affrontement ancien, celui enfin d'un type de syndicalisme qui dans une bonne mesure tient aussi sa force et son poids politique de cette même Révolution.

Les dirigeants syndicalistes auraient peut-être pu, comme ils l'ont fait en d'autres occasions, négocier un compromis entre leurs bases et le pouvoir. En choisissant d'investir théâtralement ce lieu hautement symbolique qu'est le siège central de la COMIBOL, d'en expulser les autorités nommées par le gouvernement, la direction syndicale des mineurs appuyée par d'autres fédérations de la C.O.B. a augmenté la mise, a accéléré le mouvement et l'a étendu aux seize entreprises de la corporation. Elle a voulu donner une signification historique à un geste qui instaurait au sommet comme à la base une autogestion de fait pour être en mesure d'imposer la cogestion à majorité ouvrière.

Elle a ainsi mis les autorités au pied du mur comme le reconnaît un ministre, en personnalisant le conflit comme il est coutume en Bolivie : « Lechin nous a joué un excellent coup double en exigeant du gouvernement la cogestion dans le secteur minier » (4). La position la plus inconfortable est celle du P.C.B. dont, on l'a vu, des représentants occupent les deux ministères les plus directement concernés et qui par ailleurs doit l'essentiel de son poids politique et de son influence

(4) Interview du ministre de l'Intégration, Jorge Gonzales, *El Pais* (Madrid), 29 avril 1983. Dans la même interview le ministre tente de jeter le discrédit sur le mouvement des mineurs en essayant de présenter ceux-

au sein du gouvernement son ascendant, réel ou supposé, dans l'appareil syndical et en particulier dans la fédération des mineurs (le numéro 3 de la F.S.T.M.B. est Simon Reyes qui par ailleurs est également député). La crédibilité du P.C.B., à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, est liée à sa prétention d'être en mesure de contrôler et d'orienter le mouvement syndical, et en particulier le syndicalisme des mineurs, prétention dont l'exagération apparaît clairement lors des événements de 1983.

En effet, la direction du parti ne peut faire du mouvement syndical sa courroie de transmission : alors qu'elle préconise la cogestion paritaire, les mineurs se décident en assemblées de base pour la cogestion à majorité ouvrière (5). Officiellement le ministre des Mines considère comme positive l'occupation de la COMIBOL, à laquelle d'ailleurs des communistes ont pris part dans le cadre de leur mandat syndical. Le parti table encore sur des négociations qui préserveraient ses positions dans l'administration du secteur. Sa stratégie est double : se maintenir au gouvernement et y accroître si possible son influence en perdant le moins possible de sa force syndicale, en sauvegardant les résultats d'un travail laborieux et prolongé de contrôle des directions syndicales. Ce travail qui avait porté ses fruits dans les dernières années tend à être grignoté depuis que des communistes occupent des postes-clé au gouvernement.

Dans cette situation, les négociations sur les modalités de la cogestion qui feront suite au coup de force du 19 avril et qui se prolongeront jusqu'en décembre ne pouvaient être que difficiles et serrées.

Les échanges commencèrent par une volée de bois vert, le Président de la République qualifiant les dirigeants du mouvement d'« anarcho-syndicalistes » et d'« extrémistes » ; Lechin

ci comme une aristocratie ouvrière, ce qui est loin d'être le cas en Bolivie : « En este momento un minero de interior mina está ganando igual que un vice-ministro. » A supposer que cela fût vrai (les salaires du personnel gouvernemental ayant été sévèrement limités par décision du Président), cela ne signifie nullement un salaire élevé et ce n'est pas non plus un argument contre les revendications des mineurs qui à juste titre se considèrent comme les créateurs de la richesse nationale. En l'occurrence la revendication n'est d'ailleurs pas d'ordre économique.

(5) Le parti communiste rejette la cogestion à majorité ouvrière qu'il assimile à l'autogestion. Celle-ci est condamnée parce qu'elle signifierait la transformation de la propriété étatique en une « propriété privée collective », pour son caractère anti-étatique de relents anarchiste et « réactionnaire » (*sic*) : cf. José NUNEZ DEL PRADO, « Notas sobre la cogestion obrera », Instituto de Capacitación Política - Instituto Superior

répliquant en mettant en cause le rôle de Siles durant la Révolution de 1952. Une autre illustration de cette tension : l'information diffusée par le ministère des Mines, selon laquelle une centaine de responsables syndicaux sont des salariés de la COMIBOL en commission, donne lieu à une mise au point très ferme du Conseil d'administration provisoire de la COMIBOL (composé de six représentants de la F.S.T.M.B.). Sans nier la réalité du fait, les syndicalistes affirment qu'il ne s'agit pas d'un chiffre exorbitant si on le met en relation avec le nombre total de salariés de l'entreprise et surtout avec les tâches multiples et lourdes dans lesquelles les syndicats ont dû très souvent suppléer une administration défaillante. Ils soulignent le caractère amovible de ces représentants élus par des assemblées qui sont « la première instance du mouvement ouvrier bolivien ». La critique d'un droit reconnu par le Code du Travail leur rappelle des pratiques courantes du temps de Barrientos et de Banzer, et leur paraît scandaleuse venant de fonctionnaires d'un gouvernement démocratique (6).

Les discussions de fond et les négociations qui finirent tout de même par s'engager tournèrent essentiellement autour de trois questions, avec des résultats différents pour chacune :

- les modalités et l'extension de la cogestion ;
- la projection politique du mouvement : le thème du co-gouvernement ;
- la situation économique du secteur minier.

Les modalités et l'extension de la cogestion

On a déjà vu la position de chacun des principaux partenaires sur la question du degré de la participation ouvrière dans l'administration de la COMIBOL. Dès le début du mouvement la direction de la F.S.T.M.B., reprenant en cela le point de vue de ses secteurs de base entrés en action, répond aux offres conditionnelles de négociation de l'exécutif en faisant savoir qu'en tout état de cause le principe de la majorité ouvrière dans la gestion des entreprises du secteur nationalisé n'est pas négociable.

D'avril à septembre (promulgation du décret établissant la

(6) Comunicado del consejo de administración de COMIBOL : « Lo que no debe pasar », 2 juin 1983.

cogestion), et même au-delà (élaboration des nouveaux statuts de la COMIBOL), ce point sera au centre du débat. « Si la cogestion n'est pas paritaire, affirmait le président Siles, la conséquence inévitable sera l'affaiblissement de l'Etat, unique garantie de la souveraineté populaire... L'autogestion, ajoutait-il, est un système qui n'a été réalisé nulle part, même pas dans les régimes socialistes les plus avancés » (7). Ces arguments n'étaient guère de nature à impressionner des syndicalistes très critiques à l'égard des régimes socialistes autoritaires et des modèles étatiques en général. Pour eux, une cogestion paritaire laisserait le pouvoir de décision au gouvernement (rôle d'arbitre du président de la corporation) et conduirait à faire participer les ouvriers à une politique qu'ils ne décideraient pas. Par ailleurs ils se défendent de vouloir instaurer l'autogestion, laquelle excluerait la participation des pouvoirs publics à l'administration de la COMIBOL. La remise en cause du caractère étatique de la propriété est également écartée : au gouvernement qui prétend que la revendication des mineurs tend à instituer une propriété « privée et de groupe », ceux-ci répliquent que la réforme ne doit porter que sur le mode de gestion sans rien changer au type de propriété.

Sous la pression du mouvement et malgré les manœuvres dilatoires des autorités, le décret consacrant la « participation prépondérante des travailleurs des mines aux niveaux de décision, de direction, d'exécution et de contrôle des entreprises minières nationalisées » sera promulgué en septembre. Sa première et principale conséquence sera l'élaboration de nouveaux statuts de la COMIBOL, présentés en décembre. L'instance de décision la plus élevée, le directoire, sera dorénavant composée comme suit :

- président : le ministre des Mines et de la Métallurgie ;
- vice-président : nommé par le Président de la République, à partir d'une liste présentée par le comité exécutif de la F.S.T.M.B. (actuellement le secrétaire général de cette organisation syndicale) ;
- trois représentants du pouvoir exécutif (*directores gubernamentales*) nommés par le Président de la République sur proposition des ministres des Mines et Métallurgie, des Finances, du Plan ;

(7) Discours du 1^{er} mai 1983.

— trois « directeurs ouvriers » (*directores laborales*), élus par les travailleurs des mines, et accrédités par la F.S.T.M.B.

Les travailleurs ont ainsi quatre représentants dans un conseil d'administration composé de sept décideurs effectifs, le président ne prenant pas part aux votes et n'ayant qu'un rôle d'arbitre. Quant au gérant, il est nommé par ce directoire à partir d'une liste de trois noms proposée par la F.S.T.M.B.

Au niveau intermédiaire et à celui de chaque entreprise s'applique le même principe de la prépondérance de la représentation ouvrière dans les instances de décision.

En précisant que la cogestion couvrira tous les domaines d'activité : prospection, production, commercialisation, achat, approvisionnement..., le texte répond à une autre revendication syndicale : la réintégration dans la COMIBOL de fonctions dont elle s'est vue écartée, en particulier la possibilité d'exercer un contrôle sur la commercialisation.

Un autre point litigieux : pour la C.O.B. la cogestion doit s'étendre à l'ensemble du secteur étatique, alors que les entreprises du secteur privé seraient soumises à un « contrôle ouvrier ». La confédération paysanne revendique, elle, une participation à la définition et à l'application de la politique agricole. Le gouvernement, même s'il a déjà cédé à cette dernière revendication, refuse dans un premier temps tout élargissement de la réforme au-delà des « entreprises minières nationalisées ». Mais le décret de septembre 1983 laisse la porte ouverte à des formes de cogestion dans les autres entreprises du secteur étatique.

La question de l'extension de la réforme n'est toutefois pas définitivement réglée (à supposer que quelque chose puisse être définitif en ce domaine, qui plus est en Bolivie).

L'impossible co-gouvernement

Pour le mouvement ouvrier bolivien, que l'objectif ait été ou soit le contrôle ouvrier, la cogestion paritaire ou la cogestion à majorité ouvrière, la revendication, les projets et les expériences de participation s'inscrivent dans la double perspective définie en 1971 : assurer le transfert du pouvoir économique aux travailleurs, avancer en direction d'un transfert du pouvoir politique à ces mêmes travailleurs.

La complémentarité et la légitimité de ces deux buts sont

postulés par l'ensemble du mouvement syndical. Les différends ont trait aux modalités, au rythme, à l'opportunité de réclamer telle mesure dans le moment présent (8)... L'accusation d'« économisme » formulée par Siles contre la revendication de cogestion (un sociologue parle de corporatisme) est vigoureusement rejetée par les responsables syndicaux. Le mouvement pour la cogestion est en effet un mouvement qui se déploie à partir d'une conscience de responsabilité politique nationale de la classe ouvrière et spécialement des mineurs, ainsi d'ailleurs que des paysans, dans une situation de crise généralisée et d'incapacité démontrée des dirigeants.

La question du pouvoir politique ne pouvait pas ne pas être posée. Pour comprendre l'épisode, un bref rappel historique est ici aussi nécessaire.

La Révolution de 1952 déboucha sur une forme de co-gouvernement qui pour l'essentiel se réduisit à la présence de quatre représentants syndicaux à des postes ministériels et qui se limita à la période 1952-1956. La formule fut condamnée en ces termes par le IV^e congrès de la C.O.B. (mai 1970) : « devenu instrument de contrôle et de démobilisation des travailleurs par la petite bourgeoisie, (le co-gouvernement) finit par perdre tout prestige en raison de son caractère de trahison du rôle historique du mouvement ouvrier ».

Pourtant, moins d'un an plus tard, le général Torres, qui avait accédé au pouvoir avec un appui syndical et populaire, proposait à son tour à la C.O.B. quatre ministères « sociaux ». Devant le refus syndical d'une participation minoritaire, il se dit prêt à accorder la moitié des ministères à des représentants de la centrale ouvrière. Cette fois celle-ci accepta sous condition que les « porte-parole de la classe ouvrière au sein du gouvernement » ne soient pas des dirigeants mais des représentants de la base, que leur salaire n'excède pas celui d'un ouvrier qualifié, qu'ils s'engagent à appliquer les résolutions adoptées par les instances syndicales, qu'ils soient responsables devant (et révocables par) celles-ci à tout moment. Après des discussions serrées, huit listes de trois personnes chacune (le gouvernement était composé de seize ministres) furent présentées au général-président, qui finalement décida de se passer

(8) Pour les auteurs d'un projet de la F.S.T.M.B. pour un « co-gouvernement à majorité ouvrière », celui-ci n'est envisageable que dans une étape ultérieure, une fois remplie la condition préalable du contrôle de 70 % de l'économie du secteur étatique par les travailleurs.

de toute participation syndicale au gouvernement en raison du malaise que cette possibilité avait suscité au sein des forces armées.

Le « commando politique de la classe ouvrière et du peuple » qui avait mené la négociation pour la C.O.B., à défaut de faire admettre ses conditions, fut le germe de l'Assemblée du Peuple qui, quelques mois plus tard, allait tenter d'instituer une situation de double pouvoir. Le 21 août 1971 les militaires arbitraient le conflit et mettaient un terme à une expérience qui, selon ses promoteurs, devait écarter définitivement les velléités « réformistes » de co-gouvernement.

L'idée pourtant resurgit périodiquement de ses cendres. Le colonel Natusch lui-même la caressa un temps en novembre 1979, avant que le « massacre de la Toussaint » n'en écartât une fois encore la possibilité.

Lorsqu'en octobre 1982 Siles dut, prématurément à son gré, prendre les rênes de l'Etat, il fit savoir qu'il avait l'intention d'offrir des postes ministériels à la C.O.B. Lechin fit immédiatement monter les enchères : au lieu des 50 % un moment envisagés par Torres en 1971, il demanda la majorité absolue (la moitié des postes ministériels plus un). L'affaire fut entermée (« L'Etat n'est pas une société anonyme », devait dire plus tard Siles), jusqu'à ce que les crises gouvernementales à répétition ne conduisent le chef de l'exécutif à réitérer sa proposition (sans doute sans trop y croire lui-même) début avril 1983.

Entre-temps, les positions du numéro un politique et du numéro un syndical ne s'étaient pas rapprochées. La C.O.B. posait même une seconde condition : l'adoption d'un programme de gouvernement qu'elle présente début août. Ce programme reprend en fait les principales revendications du mouvement syndical :

- participation prépondérante des représentants syndicaux au sein du gouvernement ;
- cogestion à majorité ouvrière dans les entreprises d'Etat et dans d'autres entreprises éventuellement ;
- contrôle ouvrier dans les grandes entreprises privées ;
- cogestion à majorité paysanne dans le secteur agricole ;
- monopole étatique dans l'exploitation des hydrocarbures ;

- rejet des mesures conseillées par le F.M.I. (9) ;
- remise à une date indéfinie du paiement de la dette extérieure ;
- mise en vente des réserves en or de la banque centrale (10) ;
- politique salariale orientée à la récupération du pouvoir d'achat et à l'instauration du salaire minimum vital avec échelle mobile, etc.

C'était là sans doute une plateforme syndicale plus qu'un programme de gouvernement. Mais quel programme gouvernemental peut être considéré comme réaliste et applicable dans la situation bolivienne de 1983-1984 ?

Les conditions furent considérées comme exorbitantes et rejetées par le Président sans négociation ni sur le programme ni sur le degré d'une participatoïn éventuelle de la C.O.B. au gouvernement.

Le défi économique

Le mouvement a eu pour origine principale la situation désastreuse de la COMIBOL et l'absence de politique minière pour y remédier. La faillite est le résultat de « trente années d'incapacité administrative » mais aussi de « l'incapacité de la haute administration de la COMIBOL et du ministère des Mines qui en six mois n'ont pas pu définir une politique minière dans un pays minier » (11).

La F.S.T.M.B. soupçonne les gouvernements qui se sont succédés d'avoir travaillé à établir les conditions d'une liquidation des mines nationalisées ou de n'avoir rien fait contre une telle menace.

Début 1983 la dette accumulée de la COMIBOL est estimée à 286 millions de dollars US. Les déficits annuels vont croissant : 45 millions de dollars en 1981, 112 millions en 1982.

Où est la cause ? En premier lieu, selon les syndicats, dans une politique fiscale et monétaire qui défavorise la COMIBOL : les sommes versées par celle-ci à l'Etat en dix ans (1971-1981) représenteraient près de deux fois la dette accumulée ; par

(9) En septembre 1983, la C.O.B. faisait de nouveau savoir qu'elle n'accepterait pas les accords en voie d'être signés avec le F.M.I. : blocage des salaires, dévaluation de 60 %, élimination des subventions encore en vigueur... Une nouvelle situation a été créée en avril 1984 avec l'adoption de mesures d'austérité particulièrement sévères.

(10) Selon une source en général bien informée, ces réserves ne seraient que de l'ordre de 35 millions de dollars (*I.P.E.*, 1012, 8 août 1983).

(11) Résolution n° 3 de la F.S.T.M.B., 25 avril 1983.

ailleurs, alors que le secteur nationalisé (au sein duquel la corporation minière occupait jusqu'à récemment la première place) engendre 70 % des devises dont dispose le pays, 80 % de celles-ci sont transférées au secteur privé par la banque centrale, et la part reversée à la COMIBOL l'est à un taux qui contribue à creuser le déficit de celle-ci.

Les conditions de la gestion, de la transformation et de la commercialisation accentuent les effets de ces mécanismes financiers. Selon les sources syndicales, dans la période mentionnée (1971-1981), la part de la transformation et de la commercialisation dans le coût de l'étain est montée de 7 à 40 %.

Par ailleurs, le volume du personnel du seul siège central est passé de 268 salariés en 1954 à environ 700 aujourd'hui, et le nombre des techniciens a quant à lui évolué de 130 en 1952 à près de 600 trente ans après pour une production d'étain deux fois moindre et sans qu'il y ait eut réelle modernisation.

A ajouter à cela les opérations frauduleuses, les escroqueries innombrables, les détournements de fonds, etc., auxquels les gérants de la COMIBOL (depuis la nationalisation : 6 militaires, 5 avocats, 3 comptables, 3 ingénieurs et 1 industriel) se sont prêtés.

Tout se passe comme si la COMIBOL était une pièce de prédilection d'un Etat qui est lui-même l'instrument principal du pillage de la nation par des clans et des cliques militaires et civiles qui se le disputent sans se préoccuper de l'avenir du pays.

Cet aspect est également manifeste dans l'absence d'une politique d'investissement et de modernisation du secteur minier nationalisé. Face aux sommes détournées ou transférées à d'autres secteurs, et dont les quelques chiffres cités ne donnent qu'une idée partielle, celles consacrées à la prospection, à la rénovation technologique, etc., ont toujours été dérisoires : pour les dix années mentionnées la F.S.T.M.B. les estime à 3,5 % des impôts versés par la COMIBOL. Aucun gisement nouveau d'étain n'a été mis en exploitation depuis 25 ans. Le résultat est une chute progressive et inexorable de la production :

1952 : 27 346 tonnes ;

1971 : 20 000 tonnes ;

1981 : 18 588 tonnes ;

1982 : 13 800 tonnes.

Cette évolution est encore plus catastrophique pour d'autres minerais en direction desquels une diversification pourrait être opérée : il en est ainsi de l'or dont la COMIBOL produisait 19 tonnes en 1971 et zéro tonne en 1981.

S'agissant de l'étain il faut compter avec l'épuisement des mines et les conditions fluctuantes, et peu encourageantes pour l'avenir, du marché mondial. Toutefois l'absence d'investissement accélère la dégringolade de l'industrie minière bolivienne dans la compétition internationale : de second producteur mondial en 1978, la Bolivie est passée en 1982 au quatrième rang après la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande — et risque maintenant d'être dépassée également par le Brésil.

La teneur du minerai va décroissant et les usines de concentration ont été conçues pour des teneurs supérieures à celles observées aujourd'hui. Pour le seul complexe de Siglo XX-Catavi, qui demeure le principal centre minier, on estime que les réserves se réduisent à 45 millions de tonnes d'étain d'une teneur inférieure à 0,30 %, alors que les terrils amoncelés et inexploités recèleraient 91 millions de tonnes d'une teneur inférieure à 0,40 %. La vétusté et l'inadéquation des systèmes de récupération, de concentration, de transport, de stockage et de commercialisation font que le taux de déperdition ne cesse d'augmenter. Au total ce n'est qu'une petite partie du minerai encore disponible qui est exportée, et cela à un coût de plus en plus élevé.

Est-il encore envisageable de rattraper le retard accumulé ? Le marché mondial laisse-t-il encore une possibilité d'avenir à une industrie minière bolivienne apparemment à bout de souffle — du moins en ce qui concerne le secteur public et la production d'étain ? Ne faut-il pas conclure, avec la centrale syndicale paysanne, que « le secteur minier entre dans une période d'épuisement » (12) ? La F.S.T.M.B. elle-même ne déclare-t-elle pas qu'« avant la totale faillite économique de COMIBOL, Y.P.F.B., C.B.F., etc., il ne reste que peu de temps et peu de marge » (13) ?

La dernière fois qu'un plan de réhabilitation de la COMIBOL (elle en a connu un nombre appréciable dans le

(12) C.S.U.T.O.B., *Bloqueo de caminos*, 1983, p. 14.

(13) *Fedmineros*, n° extra, mars 1983.

cours de son histoire) a été proposé par des experts internationaux, ce fut en 1981 sous la dictature militaire de García Meza. Il le fut par deux sociétés nord-américaines sur la demande des Nations Unies et de la Banque Mondiale. Dans le but de « transformer la bureaucratie formelle de la COMIBOL en une bureaucratie opérationnelle » (*sic*), les experts proposaient 4 642 licenciements, la réduction des heures supplémentaires et la suppression des magasins subventionnés (*pulperías*). En compensation ils conseillaient d'augmenter les salaires et de revoir le système des primes. Les autres mesures étaient orientées vers la rationalisation de la comptabilité, de l'administration, de la gestion des stocks, des transports et de la commercialisation. Les experts préconisaient surtout l'investissement d'un milliard de dollars dans le court terme dans des programmes d'exploration, de récupération des stériles, etc.

« Dégraissage » et modernisation. Les gouvernements militaires se gardèrent d'appliquer ce plan : dans sa première partie il ne pouvait que conduire les mineurs (farouchement opposés à toute idée de licenciement du personnel de base et de démantèlement du système des magasins subventionnés) à se mobiliser encore plus contre eux ; quant à la modernisation et à la rationalisation, elles supposaient une autre politique que ce qui en tenait lieu aux militaires : la corruption et la mise à sac des richesses nationales.

L'urgence du problème et l'incapacité démontrée par les gouvernements civils et militaires à l'affronter autrement que par la répression, le laisser-aller ou la liquidation progressive, ont convaincu les dirigeants syndicaux que le moment était venu pour les mineurs de prendre eux-mêmes la responsabilité du secteur, qu'il n'y avait plus d'autre solution. Comme le souligne Victor Lopez, cette décision est à l'opposé d'une logique simplement revendicative :

« Bien qu'il soit plus commode de se cantonner dans une attitude purement revendicative, nous avons accepté cette responsabilité parce que ce n'est pas avec des discours ou des grèves que nous allons sauver l'entreprise, c'est avec une augmentation de la production. Et la cogestion est la seule façon d'y parvenir. Nous croyons à l'autodiscipline librement consentie, à la responsabilité des travailleurs, ce qui permettra de diminuer les erreurs techniques et d'éliminer le vol du minerai.

Nous allons supprimer la bureaucratie dorée (elle a triplé en dix ans) et les frais de représentation » (14).

Responsabilité et assainissement. Est-ce suffisant pour relever le défi et éviter le déclin définitif ? Il est encore trop tôt pour répondre à cette question et choisir entre les possibilités envisagées dans le titre de cet article. On peut seulement se faire l'écho de certaines informations selon lesquelles, dans les premières semaines du mouvement, la production, malgré les cas de sabotage par le personnel administratif et la résistance passive de nombre de techniciens et de « professionnels », a connu un regain (15). Mais les nouvelles autorités de la COMIBOL se trouvent confrontées à leur tour au problème incontournable des investissements et de la modernisation du matériel de production, au manque de ressources pour se procurer les biens d'équipement nécessaires au fonctionnement des entreprises. En mars 1984 la situation était devenue très difficile, et certaines mines recouraient de nouveau à la grève pour que soient satisfaits leurs besoins en ce domaine.

Quelques réflexions

Il est possible de se poser quelques questions et de tirer quelques enseignements sur la base de ce nouvel épisode de l'histoire du mouvement ouvrier bolivien.

1° Tout d'abord, les événements dont il a été question vérifient-ils l'opinion d'un chroniqueur politique bolivien selon lequel « les désastres climatiques et démagogiques, avec leurs conséquences d'instabilité, d'opportunisme et de frivolités, font qu'il est impossible de modifier ce qui est modifiable dans notre société dans une ambiance sereine et de droit » (16) ? Ce journaliste critique le gouvernement et le mouvement syndical pour leur comportement paranoïaque : « L'ennemi n'est pas le groupe, si faible, des entrepreneurs privés... ; l'ennemi n'est pas l'impérialisme que nous croyons voir jusque dans la soupe ; l'ennemi n'est pas inhérent aux structures mêmes de l'appareil d'Etat ; il n'est pas dans les classes abhorrées ni dans les couches moyennes présentées comme dangereuses pour la paysannerie et le prolétariat. » Et il conclut, avec beaucoup

(14) *Le Monde*, 31 janvier 1984.

(15) La production de 1983 aurait dépassé celle de l'année précédente.

(16) *I.P.E.*, 1012, 8 août 1983.

d'autres analystes et responsables : « Le pays progresse à grands pas vers un carrefour à partir duquel la nation entière peut être entraînée dans un gouffre. Etant donné l'extrême faiblesse de l'Etat bolivien, cela peut signifier sa désintégration. » On peut se demander si la responsabilité de cette évolution n'incombe pas aux dirigeants civils et militaires qui ont prétendu sauver le pays et l'ont conduit là où il est aujourd'hui — avec bien sûr le concours de groupes d'intérêts étrangers. Ces dirigeants n'ont jamais appartenu ni représenté la classe ouvrière ou la paysannerie. Par contre le mouvement syndical bolivien s'est toujours caractérisé, lors des derniers mois aussi, par un sens des responsabilités et un pragmatisme qui ne semblent caractériser ni les entrepreneurs, ni les milieux politiques, ni les représentants sur place des organismes internationaux, ni non plus les classes moyennes. Jusqu'à présent, les mouvements ouvrier et paysan boliviens ont démontré être très supérieurs au comportement ou aux déclarations critiques de certains de leurs représentants. Et on ne voit pas quelle autre force pourrait retenir le pays sur la voie du désastre.

2° En Bolivie depuis 1952, que le régime soit militaire ou civil, l'exclusion des secteurs populaires de la sphère politique, n'a d'égal que la réitération compulsive du projet de les utiliser comme bases d'appui, de les encadrer et de les mobiliser. L'exclusion, ainsi que la volonté de contrôle et de manipulation, sont d'autant plus frappantes que le mouvement populaire, et tout particulièrement le mouvement ouvrier, s'y présentent avec une vocation politique et une volonté d'autonomie qui n'ont leurs pareilles dans aucun autre pays d'Amérique latine. Dans ces conditions les tentatives des gouvernements populistes de s'appuyer sur le mouvement syndical ont donné lieu à des malentendus tragiques et ont fait long feu, même si elles renaissent toujours de leurs cendres : Paz Estenssoro 1952-1956 ; Torres 1971 ; Natusch 1979 ; Siles 1982-1983.

3° Les crises politiques et économiques conduisent donc des gouvernements faibles et en difficulté à chercher l'appui d'un mouvement syndical qui représente une relative permanence et une relative dynamique de la société civile face à un Etat déliquescant, à une armée tournée contre la nation, à une bourgeoisie et à des classes moyennes faibles ou inexistantes.

Ces situations et ces contextes conduisent le syndicalisme

à se comporter en acteur politique, à ne pas se limiter au rôle d'acteur social dans lequel les autres forces politiques, y compris celles qui font appel à lui pour renforcer leur assise, voudraient l'enfermer. Cela se traduit par la réapparition chronique de formules diverses de co-gouvernement et par leur échec répété.

4° Pour ses promoteurs, le type de cogestion instauré dans la COMIBOL en 1983, loin d'être une participation des travailleurs à la gestion de la crise, à l'administration d'entreprises en déclin, est la condition d'une relance de ces entreprises qui se fera par le biais de l'assainissement, de la diversification de la production, de la modernisation de l'appareil productif, mais surtout grâce à la motivation et à la mobilisation des salariés qui sont les premiers intéressés à sauver l'outil de production et les emplois, à préserver ce qui fut jusqu'à récemment la principale source de devises pour le pays, à défendre un élément vital du patrimoine national.

5° Toujours pour ses promoteurs, la formule bolivienne de cogestion se démarque des formules suédoise et allemande, et plus généralement d'une organisation du travail capitaliste (mais aussi de celles qui ont cours dans les pays du « socialisme réel ») par au moins deux aspects : la majorité ouvrière dans les instances de gestion ; la volonté d'inverser le courant de circulation des décisions qui dans toute organisation autoritaire du pouvoir économique se fait du sommet vers la base.

6° La rupture en août 1983 des négociations concernant le co-gouvernement a renforcé au sein du mouvement syndical les courants qui convergent dans une double stratégie et qui y étaient déjà très actifs (mais non hégémoniques) depuis octobre 1982 :

— se définir comme une opposition syndicale (revendication - négociation...), soucieuse du maintien de la démocratie et démarquée de l'opposition politique (parlementaire) ;

— réussir la cogestion et confirmer ainsi l'image d'une force pragmatique et responsable.

Ce n'est donc pas un programme exclusivement revendicatif. Même sans le prolongement de la participation ouvrière au gouvernement, la cogestion telle qu'elle est mise en place a une portée politique : le sauvetage de la COMIBOL est présenté comme une nécessité nationale et la participation au

pouvoir économique comme un pas en direction d'une future redistribution du pouvoir politique. En Bolivie, aujourd'hui comme hier, le syndicalisme, qui illustre plus que nulle part ailleurs en Amérique latine le principe de la lutte des classes, est également porteur d'un projet national et d'un projet démocratique.

7° La Bolivie est-il le dernier pays de l'utopie ouvrière ? « Les utopies sont la première saisie des enjeux et des conflits sociaux en formation, mais leur temps s'achève », a écrit Alain Touraine (17). Dix ans après, l'histoire semble avoir un peu partout confirmé ce jugement. Sauf en Pologne peut-être. Sauf en Bolivie aussi, où les rêves et les aspirations des débuts du mouvement ouvrier n'ont jamais été complètement étouffés sous la bureaucratie ou la répression, ni détournés par les appareils politiques. Aujourd'hui encore, alors que tous s'accordent pour diagnostiquer une accélération de la désagrégation du pays, le mouvement ouvrier et le mouvement paysan y apparaissent comme les seuls acteurs qui parient sur la possibilité d'une société libérée des forces de domination et de destruction. C'est la même utopie avec un nouveau nom (l'auto-gestion) et de nouveaux programmes (la cogestion, etc.).

Les utopistes boliviens ne sont pas des théoriciens, mais des hommes et des femmes formés au sein des communautés minières et paysannes, dans les assemblées ouvrières, dans la pratique de responsabilités syndicales dont la caractéristique est de recouvrir tous les champs d'activité sociale, dans la clandestinité, etc. Les utopistes boliviens sont les gens les plus réalistes et les plus pragmatiques qui soient. Mais ils ne sont pas toute la nation et ne maîtrisent pas les conditions internationales qui contribuent à faire de la Bolivie et de nombreux autres pays non industrialisés du tiers monde des pays aujourd'hui à la dérive.

Les militants ouvriers et paysans qui en 1983-1984 ont lutté et luttent pour traduire en projet de société et en pratique sociale la visée autogestionnaire parviendront-ils à maintenir et à étendre la mobilisation qui fut celle des premiers mois ou assistons-nous déjà à un reflux du mouvement ? On sait que l'histoire des conseils ouvriers au xx^e siècle est pleine de ces expériences riches mais de courte durée.

« Si la gestion collective de la production et de la vie

(17) A. TOURAINE, *Lettres à une étudiante*, Le Seuil, 1974, p. 9.

sociale en tant que projet historique ne trouve pas sa racine dans le désir et la capacité des hommes de faire vivre ce projet, c'est qu'il est condamné à n'exister que comme une utopie stimulante », écrit Cornélius Castoriadis (18). Le moment actuel du mouvement social en Bolivie est peut-être celui d'une réponse positive ou négative à cette inquiétude. Si elle est négative, les forces qui poussent la société bolivienne en direction du gouffre auront gagné une nouvelle partie, et il apparaîtra que l'idée d'une gestion collective de la vie sociale ne survivrait en Bolivie que parce que l'idée d'une nation bolivienne est également utopique (en Pologne le même problème se pose différemment, mais la comparaison n'est pas totalement dépourvue de sens : l'idée nationale n'y a cette force que parce que sa réalisation historique sous forme d'une nation indépendante a toujours été contrecarrée). Des rêves liés à l'histoire de Potosi à l'aspiration à une société autogérée, la réalité de la Bolivie n'a-t-elle pas toujours été celle de l'utopie ?

(18) C. CASTORIADIS, *La société bureaucratique*, Plon, 10/18, 1973, tome 1.

ABREVIATIONS EMPLOYEES

- F.S.T.M.B. : *Federación Sindical de los Trabajadores Mineros de Bolivia.*
- Y.P.F.B. : *Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos.*
- C.B.F. : *Coordinación Boliviana de Fomento.*
- C.S.U.T.C.B. : *Confederación Sindical Unificada de los Trabajadores Campesinos de Bolivia.*